

Pôle de Synergie « Compétences de base »

Cahier des Charges

1. Rappel du Cadre Législatif

L'article 18 du décret du 20 mars 2014 relatif à la mise en œuvre des Bassins Enseignement qualifiant Formation Emploi prévoit notamment les dispositions suivantes concernant les pôles de synergie :

- Afin de favoriser le développement de politiques croisées en matière d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle, d'emploi et d'insertion au niveau local, chaque Instance bassin constitue en son sein des pôles de synergies.
- Un pôle de synergies est obligatoirement constitué autour d'un secteur d'activité, d'une filière professionnelle, ou d'un métier identifié par l'Instance bassin dans le cadre des thématiques communes de son rapport analytique et prospectif.
- L'Instance bassin détermine combien et quels pôles de synergies elle crée, en fonction des secteurs d'activité, filières professionnelles et métiers qu'elle a identifiés. Elle désigne les membres de chaque pôle de synergies qu'elle crée. Un pôle de synergies doit toutefois obligatoirement rassembler des représentants d'entreprises locales et/ou d'intercommunales de développement économique et/ou de partenaires sociaux locaux, d'opérateurs locaux de l'emploi et/ou de la formation professionnelle et/ou de l'insertion et d'opérateurs d'enseignement qualifiant (secondaire, et/ou de promotion sociale) situés sur le bassin EFE et compétents dans le secteur d'activité, la filière professionnelle ou le métier visé.
- Un pôle de synergies se réunit de manière régulière et selon des modalités concertées avec l'Instance bassin. Il prend ses décisions par consensus. Les pôles de synergies communiquent les décisions prises et les orientations à l'Instance bassin concernée.
- Il est créé pour une durée limitée à trois années maximum, renouvelable après évaluation de son fonctionnement par l'Instance bassin.
- La mission des pôles de synergies est de favoriser l'émergence de projets associant le plus largement possible les forces vives d'un secteur porteur dans un bassin EFE déterminé afin de permettre l'amélioration des dispositifs locaux d'enseignement qualifiant, de formation et d'insertion dans ce secteur.
- Pour analyser, faire émerger et accompagner le développement d'un projet, le pôle de synergies bénéficie du soutien matériel et humain de l'Instance Bassin. Pour obtenir le support de l'Instance bassin concernée, chaque projet est soumis par le pôle de synergies compétent à l'accord de celle-ci.

2. Eléments des rapports analytiques et prospectifs de l'Instance Bassin EFE Hainaut-Centre

Dans le cadre de ses rapports analytiques et prospectifs successifs, l'instance Bassin EFE Hainaut-Centre a développé une approche sectorielle à partir d'ateliers largement ouverts et composés de membres de l'Instance Bassin EFE et de ses Chambres ou de personnes ressources désignées par ceux-ci pour leurs compétences par rapport aux secteurs abordés. Des représentants des fonds sectoriels des secteurs concernés ont également été associés aux travaux.

Pour chacun des secteurs abordés, outre l'identification des thématiques communes (métiers prioritaires pour l'ouverture de nouvelles filières d'enseignement et de formation), les travaux de concertation mis en place par l'Instance Bassin EFE ont permis de dégager des pistes pour le développement de projets concrets dans le cadre des pôles de synergies.

Certaines pistes d'actions ont un caractère transversal, elles sont communes à plusieurs, voir à l'ensemble des secteurs analysés. A ce niveau, la question de la maîtrise des compétences de base, savoirs de base et savoir-être, est une préoccupation majeure qui conduit l'instance Bassin EFE Hainaut-Centre à en faire un chantier prioritaire.

Les difficultés relatives à la maîtrise des compétences de base, savoirs de base et savoir-être, sont régulièrement et transversalement relevées dans les travaux de l'Instance Bassin EFE. Elles posent la question de l'accès à la formation et à l'emploi pour les publics peu qualifiés. L'instance Bassin EFE a pris plusieurs initiatives par rapport à cette thématique avec pour objectif de permettre aux acteurs de terrain de s'informer, de se concerter, de développer des projets communs.

Des approches et des outils innovants sont mis en œuvre sur notre Bassin. La collaboration et l'échange de bonnes pratiques, notamment entre les mondes de l'enseignement et de la formation professionnelle, apparaissent comme des opportunités majeures. Elles seront donc au centre des objectifs du pôle de synergie « compétences de base » de base qui est mis en place.

3. Mise en place du pôle de synergies « Compétences de base »

L'instance Bassin EFE met en place un pôle de synergies transversal « compétences de base » dont l'objectif sera de développer un plan d'action visant, à termes, à relever le niveau de maîtrise des savoirs de base et savoir-être des publics de l'enseignement qualifiant, de la formation et de l'emploi sur le Bassin. Pour ce faire, il s'agira notamment de travailler avec les opérateurs d'enseignement et de formation pour soutenir le partage d'expériences et l'amélioration des pratiques, valoriser les bonnes pratiques, sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés.

L'équipe administrative de l'Instance Bassin EFE Hainaut-Centre apporte son support au fonctionnement du pôle de synergies et au développement de ses actions, sous l'égide d'un Comité de Pilotage du Pôle de synergies.

3.1 Composition du Comité de pilotage du pôle de synergies

Le Comité de pilotage du pôle de synergies est composé de membres, de l'Instance Bassin EFE, de ses Chambres Emploi Formation, de sa Chambre Enseignement, ainsi que de personnes ressources identifiées pour leur expertise par rapport à la thématique abordée

Les trois composantes (emploi, formation, enseignement) de l'Instance Bassin EFE y sont obligatoirement représentés.

3.2 Missions du Comité de pilotage du pôle de synergies

Le Comité de pilotage assure la mise en œuvre et le suivi du pôle de synergies « Compétences de base »

Dans ce cadre, ses missions consistent notamment à :

- Déterminer les modalités de fonctionnement du pôle de synergies
- Suivre et orienter le développement des actions du pôle de synergies « compétences de base » :
 - o Définir et préciser le concept « compétences de base »
 - o Identifier les pratiques et outils innovants existant en matière d'approche des compétences de base, savoirs de base et savoir-être, avec les publics cibles des Bassins EFE
 - o Encourager les collaborations et partages entre les acteurs du Bassin qui développent ces pratiques innovantes
 - o Sensibiliser plus largement l'ensemble des acteurs du Bassin en visibilisant les bonnes pratiques
 - o Faire remonter vers l'Instance Bassin EFE les recommandations à relayer vers les instances décisionnelles et les pouvoirs politiques pour faire évoluer les systèmes et les mentalités

3.3 Agenda de travail et fréquence des réunions

Le Comité de pilotage est formellement mis en place au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Le Comité de pilotage se réunit 3 à 4 fois par an.

Des groupes de travail spécifiques, associant des membres du Comité de pilotage et d'autres personnes ressources, pourront également être constitués en fonction des besoins.